

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.06/16

Où en est l'assainissement thermique des bâtiments privés ?

M. Marc Ribeaud, PS

Le Conseil communal adresse ses remerciements aux auteurs de la question. Elle lui donne l'occasion de présenter au Conseil de Ville l'ensemble des mesures réalisées dans le domaine de l'assainissement énergétique des bâtiments sur le territoire communal.

La Commune s'est dotée en 2015 d'une **planification énergétique territoriale**. Sa conception directrice vise la société à 2000 Watts et à 1 tonne de CO₂ équivalents à l'horizon 2050. Actuellement, un habitant de Delémont consomme en moyenne l'équivalent d'une puissance de 5800 Watts et émet 8.5 tonnes de gaz à effet de serre, principalement issus du chauffage fossile et de la mobilité. L'assainissement des bâtiments sur le territoire communal présente un potentiel de réduction très important et est une des priorités de cette stratégie énergétique ambitieuse. Il constitue aussi un des quatre projets phares de son plan directeur. Ce tableau de bord est principalement axé sur les réductions des consommations d'énergie et de diminution des émissions de gaz à effet de serre. D'autres types d'atteintes à la santé humaine et à l'environnement sont également considérés. A titre d'exemple, au sein de la commune, la promotion des véhicules électriques n'est possible que si ceux-ci sont alimentés par de l'électricité renouvelable. La production d'énergie renouvelable fait elle aussi partie de cette planification, à l'image de la centrale de la Grande Ecluse et des installations solaires photovoltaïques communales. Cette stratégie et les directives qui en découlent, en matière d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables seront introduites dans la future réglementation communale, principalement dans le règlement communal des constructions (RCC).

La Ville de Delémont inscrit l'assainissement énergétique des bâtiments publics et privés au cœur de sa politique énergétique. Elle dispose de son propre **programme d'assainissement énergétique** pour rénover et optimiser son parc de bâtiments et accorde une grande importance à sa gestion. Dans la mesure des disponibilités financières et humaines, la Commune met tout en œuvre pour améliorer l'efficacité énergétique de son patrimoine bâti. De nombreuses interventions ont déjà été réalisées mais le potentiel d'amélioration reste très important. Le programme d'assainissement pour les prochaines années est déjà dessiné et les priorités connues. Il se fonde sur le crédit de Fr. 1'500'000.- accepté en 2014 par le Conseil de Ville. Ce crédit-cadre porte sur 5 ans et permet des interventions de moyenne envergure, qui ne peuvent pas être portées aux budgets de fonctionnement annuels. Il s'agit de remplacements de fenêtres, d'assainissements de façades (halle de gymnastique du Collège), de remplacements d'éclairages, de pose de temporisateurs (douches de la halle de gymnastique de Collège), etc. Les interventions de plus grande envergure font l'objet de crédits spéciaux spécifiques à un bâtiment. C'est le cas, depuis 2009, pour les écoles Traversins, Moissons 12 et le nouveau bâtiment du Collège qui sont tous labellisés Minergie, de même que le futur assainissement de l'enveloppe du bâtiment scolaire du Gros-Seuc, qui est actuellement à l'étude. Une nouvelle construction ou une rénovation complète est réalisée en moyenne tous les deux ans. Le patrimoine immobilier de la Ville de Delémont a donc un taux de rénovation d'environ 1.5 %, qui est trois fois plus élevé que le taux moyen suisse.

La Commune de Delémont est la première Cité de l'énergie à avoir signé le « **Standard Bâtiments 2015** »¹, après avoir ratifié ceux de 2008 et de 2011. Chacune des mesures prises sur les immeubles municipaux, que ce soit en cas de rénovation ou de nouvelle construction, est analysée sous l'angle de cette charte. Ainsi les interventions visent toujours les standards les plus élevés en matière de construction et contribuent à se rapprocher de la Société à 2000 Watts.

La **gestion énergétique des bâtiments communaux** est une mission quotidienne des services communaux. Elle est fondée sur des relevés hebdomadaires de toutes les consommations (chaleur, électricité et eau). Elle permet de réaliser une comptabilité énergétique fine, d'assurer le bon fonctionnement des bâtiments et de réagir rapidement face aux anomalies. Le contrat energo d'optimisation des installations techniques permet de réaliser des économies significatives (10 % à 20 %). Ce suivi est associé aux actions de sensibilisation à l'attention des concierges et des utilisateurs des bâtiments (étiquettes énergie DISPLAY, séances d'information, projet Enerschool, etc.).

Ces mesures sont mises en valeur dans le cadre de son **label Cité de l'énergie eea@GOLD** qui est sur le point d'être renouvelé. La certification est imminente.

¹Le Standard Bâtiments 2015 contribue à l'application plus sévère de mesures dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ainsi qu'à un climat intérieur sain et au développement durable.

<http://www.citedelenergie.ch/nc/fr/instruments-exemples/standard-batiments/>

<http://mw.weaver.ch/f/view.aspx?1996474AAC997528596DA856485A1D198528CA1D49A6B306357A#1>

Actuellement, 0.5 % du parc de bâtiments est rénové annuellement en Suisse. Le taux delémontain est semblable voir un peu plus élevé que cette moyenne nationale. La planification énergétique vise d'augmenter ce taux à 1 %. Cela correspond à environ 25 bâtiments assainis par année. Le plan directeur affine cette thématique en identifiant les 100 bâtiments delémontains montrant le plus grand potentiel d'économies d'énergie. Leur assainissement permettrait d'atteindre l'objectif de réduction de 2050 à l'horizon 2030 déjà. Les besoins en chauffage de la Ville pourraient être réduits de 10 % à 25 % selon les standards de construction utilisés. Plusieurs mesures sont entreprises dans le but de stimuler le taux de rénovation en général.

- Support technique : le Service UETP sensibilise et apporte son aide et son expertise en amont des demandes de permis de construire des privés ;
- Sensibilisation et information : les SID organisent des soirées d'information publiques, ateliers à l'attention des propriétaires, des soutiens ponctuels (film documentaire DEMAIN), projet dans les écoles (Enerschool, visites des installations de productions renouvelables des SID), etc. ;
- Mesures incitatives : les SID soutiennent différentes mesures d'économies d'énergies et d'encouragement aux énergies renouvelables (CECB+, thermographie, Panneaux solaires, etc.) ;
- Programme d'actions : la coordination des stratégies énergétiques des différentes coopérations qu'entretient la Ville de Delémont (Régiogaz, AggloD, SACEN SA, Délégation intercommunale à l'énergie) a fait l'objet d'un CAS (certificate of advanced studies) à l'université de Saint-Gall dont le travail de projet a été primé. Sur la base de ce travail, elles vont être mises en adéquation avec la propre planification énergétique de Delémont afin d'en renforcer les effets. Cette réunion des forces gagnera en efficacité et permettra notamment d'obtenir les fonds nécessaires au renforcement de ces actions d'information et de promotion.

Une coopération étroite avec le Canton est déjà existante et sera pérennisée afin de coordonner les actions dans ce domaine qui est aussi une des priorités de la stratégie énergétique cantonale 2035. Afin de renseigner les questions posées, voici les éléments de réponse :

- Le Service UETP a traité, depuis 2010, 93 permis concernant des améliorations énergétiques de bâtiments (isolation des façades, des sols et des toitures ; changement de fenêtres ; changement de système de chauffage). Une cinquantaine de bâtiments ont fait l'objet d'une isolation. Une cinquantaine de propriétaires ont également fait modifier leur système de chauffage. Le changement de fenêtres concerne, sur cette période, 17 immeubles. 10 à 25 interventions d'assainissement partiel ou total ont lieu chaque année sur le territoire communal ;
- Le taux actuel de rénovation se situe aux environs de 0.5 % à 0.7 %. L'objectif de la planification énergétique communale est de le doubler. Ainsi l'ensemble des bâtiments existants sur le territoire auront été assainis dans les cent prochaines années ;
- Le programme bâtiments a soutenu quelque 180 interventions d'assainissement en ville de Delémont à hauteur de plus de 2 millions de francs depuis 2010. Ce qui représente l'équivalent de 70'000 m² de façades assainies. Il enregistre entre 20 et 50 demandes delémontaines par année. Ce programme vient d'être renforcé afin de tenter d'augmenter ce nombre². Delémont souhaite contribuer à ce programme visant l'amélioration énergétique des bâtiments à l'aide notamment de subventions complémentaires ;
- Les banques sont ouvertes à accorder des crédits pour ce type de travaux. A titre d'exemple, les SID ont mené une action en partenariat avec la banque Raiffeisen, EDJ SA et les Cités de l'énergie jurassiennes durant l'hiver 2015-2016. Il s'agissait d'une campagne de thermographie de bâtiments privés visant à inciter les propriétaires à investir dans la rénovation énergétique de leur maison ;
- Les entreprises de la région développent toujours plus de prestations permettant d'accompagner les propriétaires dans une démarche d'assainissement. A titre d'exemple, la liste des experts du Certificat cantonal énergétique des bâtiments s'est étoffée ces dernières années. Certains bureaux d'ingénieurs ont créé un secteur « énergie » et de nouvelles sociétés actives dans le domaine ont vu le jour.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président : La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 5 septembre 2016

² Programme complémentaire pour l'assainissement énergétique des bâtiments du Service du développement territorial cantonal
<http://www.jura.ch/DEN/SDT/Energie/Subventions/Programme-complementaire/Programme-complementaire-pour-l-assainissement-energetique-des-batiments.html>